

Mise en œuvre du projet personnalisé

Individualiser la prise en soin au quotidien en tenant compte des besoins de la personne, de ses attentes et de ses réserves capacitaires en autonomie.



Objectifs pédagogiques

- Clarifier le concept de projet personnalisé dans le parcours de santé des personnes en perte d'autonomie.
- Connaître le cadre réglementaire et le référentiel qualité du projet personnalisé.
- Acquérir une démarche méthodologique de co-construction du projet personnalisé.



Public

L'ensemble des personnels paramédicaux et médicaux de l'Ehpad ou du domicile, le personnel technique, administratif et d'animation, bénévoles, aidant professionnel et/ou familiaux du domicile.
Aucun prérequis.



Intervenant pressenti

Infirmière, Psychologue.
Profil retenu en fonction de la définition des besoins.



Durée

3 jours (18 heures)
1 fois 3 jours ou 2 jours + 1 jour



Module 1 - La personne et la notion de projet personnalisé

- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Le référentiel qualité, les bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.
- La fiche repère ANESM août 2018 et le parcours de soins.
- État des lieux des projets personnalisés en France.
- Données démographiques.
- Représentation psychosociale du vieillissement.
- Le concept d'autonomie et de handicap.
- Les besoins, attentes, capacités résiduelles de la personne.
- Les personnes atteintes de troubles neurocognitifs mineurs ou majeurs.

Module 2 - La co-construction du projet personnalisé

- L'articulation des différents projets : de l'institution à l'individu.
- Objectifs et philosophie du projet personnalisé.
- Le bon moment pour élaborer un projet personnalisé.
- La complexité d'un parcours de santé et les causes de rupture.
- Le nécessaire travail en équipe autour d'une personne et de son projet personnalisé.
- Projet personnalisé : information partagée et secret médical.
- Le référent institutionnel du projet personnalisé et ses missions.
- Le rôle du coordonnateur des projets personnalisés.
- Référent familial, personne de confiance, représentant légal : qui associer ?

Module 3 - L'implémentation d'une dynamique de projet personnalisé dans l'institution

- Le processus d'une dynamique d'élaboration d'un projet personnalisé.
- Les six étapes du projet personnalisé.
- Faire vivre au quotidien le projet personnalisé.
- Le cycle d'amélioration continu du projet personnalisé.
- La posture professionnelle au sein de son équipe.
- Formaliser par écrit les activités et ateliers proposés, et transmettre ses évaluations.
- Expliquer aux familles la pertinence des choix des activités.